

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00756  
Numéro SIREN : 819 676 438  
Nom ou dénomination : MIDI Artists

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000719

## **MIDI ARTISTS**

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 euros

17 Rue Mirabeau  
83000 TOULON

819 676 438 RCS TOULON

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2020**

---

Le trente juin 2020, M. Frédéric LANDINI, propriétaire de la totalité des 100 parts qui constituent la totalité du capital social de la société MIDI ARTISTS, associé unique de ladite société,

#### **I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de seul gérant de la Société, M. Frédéric LANDINI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

#### **II – A pris les décisions suivantes relatives à :**

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la ratification de la rémunération du gérant.

#### **PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES AU 31/12/2019**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 qui se traduisent par un déficit de 6 729 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

#### **DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de -6 729 Euros

- en report à nouveau

: -6 729 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

|                    |   |              |
|--------------------|---|--------------|
| - Capital social   | : | 1 000 Euros  |
| - Réserve légale   | : | 100 Euros    |
| - Autres réserves  | : | 1 651 Euros  |
| - Report à nouveau | : | -6 729 Euros |
| Situation nette    | : | -3 978 Euros |

#### **Distribution de dividendes**

Il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

#### **TROISIEME DECISION : CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL**

L'associé unique constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019, les capitaux propres s'élèvent à – 3 978 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux article L223-42 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2021

#### **QUATRIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

#### **CINQUIEME DECISION : REMUNERATION DU GERANT**

L'associé unique déclare avoir perçu au titre de l'exercice 2019, une rémunération de 33 863 € net au titre de ses fonctions de gérant. Les charges sociales étant à la charge de l'entreprise.

#### **SIXIEME DECISION : POUVOIRS**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

...

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Frédéric LANDINI  
Associé unique

